
DECISION DU PRESIDENT - 07 OCTOBRE 2022

Cycle de l'eau - Avenant n°4 marché 16-30 de maîtrise d'œuvre - travaux d'amélioration de la station d'épuration de Longwy

Le délai de la phase « direction de l'exécution des travaux » (DET), correspondant aux travaux de rénovation de la filière de déshydratation des boues, était initialement fixé à 15 mois. Suite à un retard de l'entreprise, la durée des travaux doit être prolongée de 19 mois au minimum.

Par conséquent, il convient de prolonger le phase DET du marché de maîtrise d'œuvre avec les plus-values suivantes :

- + 2 153,01 € H.T. par mois au titre du suivi régulier complémentaire jusqu'en avril 2022 soit 23 683,10 € H.T. (arrondi à 11 mois supplémentaires de mi-mai 2021 à fin avril 2022) ;
- + 1 076,50 € H.T. par mois au titre du suivi ponctuel estimé jusqu'à fin décembre 2022 soit 8 612,04 € H.T. (correspondant à 8 mois de fin avril 2022 à fin décembre 2022).

Le montant total de la modification du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi de 32 295,14 € H.T.

De plus, la durée du marché de maîtrise d'œuvre est prolongée d'une durée de 24 mois pour intégrer le retard du groupement d'entreprises exerçant les travaux et prendre en compte les étapes nécessaires à la finalisation des travaux.

Cette modification de marché est conclue conformément à l'article R2194-2 du code de la commande des services de maîtrise d'œuvre supplémentaires sont devenus nécessaires, et un changement de maître d'œuvre étant techniquement impossible et économiquement inenvisageable.

Montant initial du marché (prévisionnel)	100 227,60 € € H.T.	120 273,12 € € T.T.C
Montant du marché après modification n°01 – forfait définitif de rémunération	141 831,98 € € H.T.	170 198,37 € € T.T.C
Montant du marché après modification n°02 – modification du programme de travaux	171 831,98 € € H.T.	206 198,38 € € T.T.C
Modification de marché n°3 sans modification de montant		
Modification de marché n°04 – augmentation de la durée des travaux	32 295,14 € € H.T.	38 754,17 € € T.T.C
Montant du marché après modification	204 127,12 € € H.T.	244 952,54 € € T.T.C

Cette augmentation concerne exclusivement la ligne relative au DET de la mission du MOE.

- % d'écart introduit par la présente modification du marché par rapport au montant prévisionnel : + 32,2 % ;
- % d'écart introduit par la présente modification du marché par rapport au montant du forfait définitif : + 22,8 %.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 054-245400262-20221007-DECISION16_30-AI

VU l'article R 2194-2 du code de la commande publique ;

VU la délibération du 31 mars 2021 portant délégation permanente au Président ;

Le Président :

- **ACCEPTE** la modification N°4 du présent marché ;
- **DIT** que la présente décision sera publiée sur le site internet de la collectivité et que les données essentielles de la modification seront mises en ligne sur le profil d'acheteur.